

Le Petit Journal



Bureaux: rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 3 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS
UN NUMÉRO: CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Vendredi 4 Novembre 1870

DÉPÊCHE DE PARIS

Considérant qu'il importe à la dignité du Gouvernement et au libre exercice de sa mission de défense, de savoir s'il a conservé la confiance de la population parisienne;

Considérant, d'autre part, que d'une délibération des maires des vingt arrondissements municipaux de la ville de Paris, légalement convoqués, à l'Hôtel-de-Ville, dans la matinée du 21 octobre, il résulte qu'il est opportun de constituer régulièrement, par l'élection, les municipalités des vingt arrondissements;

DECRÈTE :

Article premier. — Le scrutin sera ouvert le jeudi, 3 novembre, sur la question suivante: La population de Paris maintient-elle, oui ou non, les pouvoirs du Gouvernement de la défense nationale?

Art. 2. — Prendront part au vote tous les électeurs de Paris et des communes réfugiées à Paris qui justifieront de leurs droits électoraux.

Art. 3. — Il sera procédé, le samedi 5 novembre, à l'élection d'un maire et de trois adjoints, à prendre pour chacun des arrondissements municipaux de la ville de Paris. Les électeurs inscrits sur les listes électorales, à Paris, prendront seuls part à ce vote.

Art. 4. — Le vote aura lieu par scrutin de liste pour chaque arrondissement et à la majorité des suffrages.

Art. 5. — En cas de second tour, le scrutin aura lieu le lundi, 7 novembre. Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 4er novembre 1870.

Signé: général Trochu, Jules Favre, Emmanuel Arago, Jules Ferry, Garnier Pagès, E. Pelletan, E. Picard, Jules Simon.
Pour copie conforme:
LÉON GAMBETTA.

LA GUERRE

Les nouvelles sont extrêmement rares aujourd'hui, et cette disette ne laisse pas que d'être non pas inquiétante, mais fatigante.

Que fait-on sur la Loire?

Les Prussiens avancent-ils, ou bien se cantonnent-ils, comme ils en manifestaient l'intention il y a huit jours, à Chartres et à Orléans?

Les mouvements prévus et même annoncés du côté de Rouen et d'Amiens ont-ils été exécutés? ou bien faut-il croire que le combat de Formerie du 28, qui bien réellement est une victoire pour nous, a fait reculer l'ennemi?

Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu élucider ces questions. Il est vrai que les communications télégraphiques sont extrêmement difficiles, par suite du mauvais temps.

Voici les seules nouvelles que nous recevons en dehors de l'affaire de Metz et de ce qui se passe dans l'Est:

Le bombardement de Neuf-Brisach a commencé.

Le pont de Strasbourg à Kehl est rétabli. On sait que ce pont, qui relie les deux rives du Rhin, avait des deux côtés une première arche tournante qui avait été repliée sur chaque rive dès le début de la guerre.

LA CAPITULATION

Il n'y a plus de doute à conserver. La capitulation de Metz est le résultat de la plus abominable des trahisons.

C'est une monstrueuse défection proposée longtemps à l'avance par le maréchal Bazaine, de concert avec l'ex-empereur, et accomplie avec tant de souveraineté, que l'armée a été impuissante à résister.

Nous voyons, par la pensée, ces braves officiers, ces valeureux soldats, trépidant de rage, poussant des hurlements de désespoir. Mais désarmés, entourés par les régiments ennemis, forcés de se résigner.

Bientôt nous aurons des relations détaillées de cette infâme machination; si les chefs doivent être voués à l'exécration — et cela n'est plus douteux — il nous restera du moins la consolation de ne pas confondre dans nos malédictions nos soldats, nos frères qui, eux, sont restés fidèles à la patrie, et qui emportent en Allema-

gne l'espoir de reprendre leur liberté par un hardi coup de main.

Que la capitulation de Bazaine soit une machination bonapartiste, la dépêche suivante le prouve:

« Cassel, 2 novembre.

« La Gazette de Hesse confirme l'arrivée de l'ex-impératrice Eugénie à Willemsheide, dans un strict incognito.

« Bazaine, huit officiers et le colonel Villette sont arrivés ici le 31.

« Les maréchaux Canrobert et Lebœuf sont arrivés ce matin.

Voici les conséquences de cette défection qui dépasse celle de Sedan:

« Berlin, 2 novembre.

« Le Journal officiel dit:

« La capitulation de Metz est essentiellement la même que celle de Sedan par suite de la reddition de l'armée, de la forteresse armée, des prisonniers de guerre, du matériel et du butin de guerre. Les officiers gardent leur épée en reconnaissance de leur bravoure.

« Le prince Frédéric-Charles, dans une proclamation du 27, dit: « Ce rempart et les énormes provisions tombés entre nos mains sont un événement d'une portée incalculable. »

« On dit que le septième corps et la division Kummer restent à Metz. Les autres corps se mettront en marche.

« Les prisonniers seront transportés en Allemagne. »

On ne sait pas encore quelle direction prendront les troupes allemandes que la capitulation de Metz a rendus libres.

Il est très-probable cependant qu'elles se diviseront en deux corps dont l'un ira rejoindre l'armée d'investissement de Paris et l'autre se dirigera sur Lyon.

Dans toute la France, l'effet produit par nos nouveaux désastres a été le même.

C'est une résolution désespérée, un unanime appel aux armes.

Nous croyons que c'est à ce sentiment de résistance obstinée qu'il faut attribuer l'effervescence qui a été signalée à Marseille, à Grenoble et à St-Etienne.

Oui, la France républicaine a un

grand exemple à donner au monde. Elle doit armer tous ses enfants pour le salut de la Patrie; elle doit se lever tout entière pour vaincre ou mourir.

Mais dans ce moment solennel, à l'heure des suprêmes dangers, il faut rester unis, calmes résolus; toute division est un crime de lèse-patrie.

DERNIÈRES NOUVELLES

La Correspondance provinciale, de Berlin donne la distribution suivante des troupes allemandes de Metz.

Le 7e corps entrera dans cette ville, opérant aussi contre Thionville.

La division Kummer escortera les prisonniers français en Allemagne.

La majeure partie de l'armée, restant sous le commandement du prince Frédéric-Charles, opérera probablement au midi et au centre de la France.

Nous n'ajoutons pas une foi complète et absolue dans ces indications. Il faut toujours se méfier des Prussiens quand ils annoncent des mouvements de troupes.

La plus grande partie de l'armée prussienne de Metz sera très-certainement dirigée sur Paris, où la situation des Prussiens est très-critique.

LES PRUSSIENS DANS L'EST

Les Prussiens n'ont plus fait de sérieux mouvements en avant depuis qu'ils occupent Dijon.

Ils ont bien envoyé des éclaireurs à Beaune et même dit-on à Chagny; mais les éclaireurs de uhlands sont les soldats sacrifiés de l'armée prussienne. Ils servent plus particulièrement d'épouvantail: nous savons que plus ils sont nombreux, moins les troupes qui les suivent sont considérables.

Il est donc doublement fâcheux que 10 ou 12,000 Prussiens aient pu occuper Dijon. Leur rapide invasion et leur entrée dans le chef-lieu de la Côte-d'Or était destinée à effrayer la population, suivant la constante habitude des envahisseurs.

Mais ils comptent sans les corps

Feuilleton du 4 Novembre 1870.

LE TRIOMPHE DE L'HONNEUR

XII

Pauline n'avait pas été témoin de la fin de cette scène: son effroi, à la vue du danger qui avait menacé Michel, s'était exprimé par un seul cri; ce cri jeté, Mlle de Martens s'était évanouie.

Michel courut à elle et la releva. Son nom fut le premier mot que prononça Pauline en rouvrant les yeux.

Tandis qu'il joignait les mains et les élevait au ciel en actions de grâces, des lueurs de flambeaux et des clameurs confuses s'approchaient au dehors. Bientôt la porte s'ébranla sous des secousses répétées. Une voix dominait ce tumulte: Pauline reconnut la voix de sa mère.

Que se passa-t-il alors dans cette

âme? quel pouvoir mystérieux y fit succéder tout-à-coup la sympathie à la colère, l'attendrissement à l'indignation.

Tout à l'heure, en voyant paraître Michel sur le seuil de cette chambre, Pauline avait cru que Dieu lui envoyait son bon ange pour la sauver des insultes de M. de Lescas. Maintenant, la reconnaissance était loin; un autre sentiment plus vif et plus tendre l'avait déjà remplacée. Michel Schirmer, c'était encore Adriani, c'était lui avec toute sa fierté, toute sa noblesse, tout son amour. Pauline fut heureuse de retrouver Adriani dans Michel. Elle se reprit à l'aimer comme elle l'aimait hier; et ces voix qui s'approchaient, l'arrivée de sa famille, de ses libérateurs, loin de la rassurer, firent naître dans son cœur une nouvelle épouvante.

Ceux qui la cherchaient ainsi, c'étaient les ennemis, les adversaires de Michel; ils le poursuivaient pour le prendre, pour le livrer à la vengeance de la loi... Michel arrêté, emprisonné,

puni comme un coupable, comme un imposteur!... Cette pensée fit frémir Pauline; elle se promit de défendre, de sauver Michel, de le soustraire à la colère de ses parents, n'importe à quel prix, et dût ce dévouement attirer sur elle-même la malédiction de toute la famille de Martens.

A tous les reproches, aux menaces qui lui furent adressées par la mère et par l'oncle de Pauline, Michel Schirmer répondit par des paroles de résignation et de repentir. Il se contenta de rappeler au colonel Damas qu'il avait pu disposer de sa vie, et qu'il la lui avait laissée.

— C'est vrai, répondit le colonel un peu confus.

— Et en échange, continua Michel, vous avez promis de me rendre un service.

— Je m'en souviens, je suis à vos ordres.

— Eh bien! colonel, on dit que vous partez, que vous rejoignez l'armée d'Italie; faites-moi donner une giberne et un fusil: c'est le service que

j'attends de vous. Emmenez-moi au feu, placez-moi au plus fort de la mêlée, là où la France aura le plus besoin de mon dévouement.

Puis, se tournant vers Mme de Martens:

— Croyez, madame, que mon cœur n'est point pervers. Non... je ne veux pas ravir à votre fille un amour dont les droits sont plus sacrés que les miens... Adieu! vous ne me reverrez que lorsque le baptême du feu aura purifié ce cœur souillé une fois par le mensonge. Adieu, Pauline! Vous êtes libre; oubliez-moi.

Une vieille femme sanglotait dans un coin de la chambre; Pauline de Martens alla à elle, lui prit la main dans les siennes et l'appela *ma mère*.

— Noble cœur! dit Michel, en se jetant à genoux.

Il se leva aussitôt, serra fortement la main du colonel, et lui dit: Emmenez-moi.

— Vous êtes un brave jeune homme, répondit cette fois Damas en lui ren-

français du général Michel, à Besançon et du général Garibaldi, qui sans aucun doute vont agir de manière à isoler les Prussiens qui occupent Dijon, ce qui serait les vouer à une mort certaine.

Si nos deux généraux parviennent à arrêter le gros de l'armée prussienne, Lyon aura le temps de terminer tous les travaux nécessaires à une triomphale résistance.

L'ambulance du Midi, dépendant de la Société internationale de secours aux blessés des armées de terre et de mer, partie de Marseille le 29 octobre, à 10 heures 40 du soir, acclamée par toute notre cité, est arrivée à Lyon le lendemain matin. Elle avait projeté un séjour de vingt-quatre heures, pour s'informer sur la marche des armées, et se diriger sur les lieux de combat. « Mais, écrit le docteur Ch. Ménéciér, si l'ambulance propose, Dieu dispose, vu qu'un administrateur des ambulances de Châlons-sur-Saône s'est empressé de nous faire visite et nous a informés que le champ de bataille réclamait nos soins immédiatement. »

Sans hésiter, l'ambulance du Midi s'est constituée en conseil, et, à l'unanimité, il a été décidé de partir le 1^{er} novembre, à cinq heures du matin, de Lyon, afin d'être rendue à dix heures et demie à Chagny (Saône-et-Loire), pour y soigner les malheureuses victimes de la guerre.

L'ambulance du Midi s'est dirigée sur Chagny, parce que là il existe un embranchement de chemin de fer qui, au besoin, lui permettrait de se replier avec ses blessés sur la ligne de Nevers ou Autun.

LE SIÈGE DE PARIS

Nous avons reçu de Paris, par ballon monté, les numéros du *Petit Journal* (édition de Paris), des 27, 28 et 29 octobre.

Nous y trouvons la confirmation des nouvelles qui nous ont été transmises par une lettre particulière publiée dans notre numéro de lundi.

Paris est toujours animé d'une patriotique résolution. Tout le monde fait son devoir à son poste d'observation ou de combat.

Les vivres sont abondants, et il n'y a pas de crainte à avoir pour l'alimentation de la capitale, ainsi qu'on le verra plus loin par la taxe de la viande.

Nous extrayons des trois numéros du *Petit Journal* (édition de Paris), un grand nombre de renseignements.

dant cordialement cette étreinte. Je vous promets des dangers et des grades.

Nous nous retrouvons encore à Lyon dans la maison de M. de Martens le riche marchand de soieries. Mais deux ans se sont passés, et dans cet intervalle, la fortune de notre négociant a éprouvé les plus cruelles vicissitudes. Les fausses spéculations se sont succédées avec la plus alarmante vitesse; le crédit s'est altéré peu à peu, et bientôt la banqueroute, étendant ses noires ailes, a plané comme un oiseau de proie au-dessus de ses comptoirs opulents. Aujourd'hui la faillite de la maison Martens serait ouvertement déclarée si l'unique héritier d'une noble famille, le jeune marquis de Lescas, ne fût venu généreusement en aide au chef de cette maison et ne lui eût ouvert son portefeuille : on verra tout à l'heure à quelles conditions.

Mais, si tout est triste et silencieux dans la maison Martens, en revanche, au dehors, dans la ville, tout est joyeux, tout est bruyant. Hier, un

OPÉRATIONS MILITAIRES

Le fait d'armes le plus important de la seconde quinzaine du mois d'octobre a été le combat de Rueil, du 21. (Nous ne parlons pas de la double affaire du Bourget des 29 et 30 octobre qui n'est encore connue que par dépêche).

L'affaire du 21 a été très meurtrière pour les Prussiens qui ont éprouvé à la fois la fougue irrésistible de nos soldats et la sûreté de tir de nos artilleurs.

L'ennemi a été débusqué des positions qu'il occupait, et dans lesquelles il essayait de cantonner de Rueil à Bougival (ouest de Paris).

Le roi de Prusse, dans ses dépêches, avait annoncé que le combat s'était livré sous ses yeux et avait insinué, mais mollement, que nous avions été battus.

C'est le contraire qui est vrai, ainsi qu'on va le voir. Malheureusement le rapport officiel ne nous est pas parvenu, plusieurs ballons ont été perdus du 21 au 25 octobre. Mais nous pouvons donner de nombreux détails qui prouvent l'importance de ce combat.

Affaire du 21.

Nous savions déjà que le combat du 21 avait infligé à l'ennemi des pertes très-sérieuses.

Ce résultat a été confirmé par une personne attachée aux ambulances de l'armée et qui a été requise sur le champ de bataille pour mettre les caçots dont elle disposait au service des blessés prussiens.

Pendant le séjour forcé que cet agent fit à Versailles, il a pu, grâce à une connaissance parfaite de la langue allemande, recueillir quelques précieux renseignements sur la situation et l'esprit de l'ennemi.

L'imprévu et la vivacité de notre attaque ont produit un véritable désordre dans le camp prussien. Nous savions déjà que l'artillerie ennemie n'avait pu entrer en ligne que fort tardivement; mais ce que nous ignorions encore, c'est à quel point les feux combinés des forts, des bastions et de l'artillerie de campagne ont porté la destruction au milieu des troupes accourues pour défendre les positions de la Jonchère.

Il nous est affirmé que, sur ce point, les troupes prussiennes ont été dans l'impossibilité de se former. Dès qu'elles se présentaient, la grêle de projectiles qui les assaillait les obligeait à se réfugier sous les bois, en abandonnant sur le terrain leurs morts et leurs blessés.

Sur la route de Rueil à Bougival, l'élan de nos troupes a causé pendant quelques instants une si vive appréhension à l'ennemi, qu'il a attribué à notre attaque le caractère d'un mouvement tournant du côté de Versailles.

Dans cette localité, la panique a été telle, que plusieurs fourgons, appartenant à la maison du roi de Prusse, ont été en toute hâte dirigés sur Saint-Germain par la route de Marly-le-Roi.

corps de troupes, dirigé sur Paris, a fait son entrée triomphale dans Lyon. Les bons habitants de la seconde ville du royaume se sont mis aux fenêtres, les femmes ont battu des mains, les jeunes filles se sont vêtues de blanc et ont tressé des couronnes pour célébrer l'arrivée des vainqueurs; car ce sont des vainqueurs, des héros d'Arcole et de Lodi.

Les triomphateurs ont été logés avec empressement par les bourgeois; ceux-ci se sont disputé comme une faveur le droit d'héberger jusqu'au plus mince sous-officier, jusqu'au dernier soldat. Un général de brigade, embarrassé du choix, est allé s'établir, sans façon, à l'hôtel de Martens. Personne ne s'est opposé à cette occupation toute militaire, et le digne officier a pris bravement possession de l'appartement du rez-de-chaussée.

Installé là depuis hier, il dicte des ordres, expédie des dépêches et, de temps en temps, s'interrompt pour demander des nouvelles de son beau-frère.

Nous ajouterons enfin, que les pertes des Prussiens dans cette affaire peuvent être évaluées d'après le même témoin oculaire, à 800 tués et à plus de 2,000 blessés.

La France publie la lettre suivante, qui lui est adressée par M. le chef d'état-major du général Ducrot :

Au quartier général, porte Maillot.
24 octobre 1870.

Monsieur le rédacteur en chef,

Le général Ducrot a pour principe de ne jamais répondre aux attaques de la presse qui lui sont personnelles, laissant à l'opinion le soin de le juger lorsqu'elle aura été suffisamment éclairée; mais, en lisant votre numéro de ce jour, j'y vois une observation qui peut porter atteinte à la réputation d'un corps qui a fait vaillamment son devoir dans la journée du 21; et, comme chef d'état-major général du corps d'armée, je ne puis la laisser passer sous silence.

Vous dites que le général Ducrot signale dans son rapport le manque de discipline des zouaves, à l'occasion des compagnies qui se sont trouvées un moment fort exposées, s'étant portées trop en avant.

C'est par ordre de leurs chefs qu'elles ont été placées dans cette position, et les mesures avaient été prises, d'ailleurs, pour les faire soutenir par le premier bataillon de Seine-et-Marne.

L'effet qu'elles ont produit en ce point a été considérable. Il a été vu quarante tués ou blessés, tous Prussiens, moins deux, le long du mur, précisément au point où les zouaves ont combattu, et l'encombrement des blessés prussiens dans les maisons de Bougival était tel, que quelques-uns de nos blessés, surpris par l'ennemi au moment de la retraite et emmenés par lui, ont dû rester dans la cour de l'une de ces maisons; le fait est constaté par des rapports authentiques.

En second lieu, vous attribuez encore à l'indiscipline la perte des deux pièces de la batterie Nismes. — Cette batterie avait été portée en avant par l'ordre du général qui commandait sur ce point. — Elle est venue en aide, dans la limite du possible, à l'infanterie qu'elle appuyait; elle s'y est portée avec beaucoup d'audace, cela est vrai, mais elle a certainement produit un grand effet sur l'ennemi qu'elle enfilait à bonne portée de mitraille.

Dans les circonstances où nous sommes, il me semble que l'audace doit être plutôt encouragée que blâmée, et la perte des deux machines, qui provient de ce que la plupart des chevaux de la demi-batterie ont été tués, est certainement largement compensée par la mise hors de combat de quelques centaines d'ennemis, et par l'influence morale que donne pour l'avenir à nos troupes l'entraînement de celles qui ont vaillamment marché à l'ennemi.

L'opinion se préoccupe du chiffre de nos pertes. Ces nombres que l'on demande à connaître tout de suite, le jour même de l'affaire, et cela se comprend, se trouvent toujours réduits ou modifiés le lendemain et les jours suivants. Ainsi, pour ne citer qu'un corps dont l'état se trouve sous mes yeux, les francs-tireurs de la 2^e division, j'y vois que le nombre de ses blessés avait été porté à dix-huit, le soir même de l'affaire, et aujourd'hui le corps rend compte que, sur les dix-huit blessés, neuf seulement sont entrés à l'ambulance; que les neuf autres,

légèrement touchés, sont restés dans les rangs et y ont continué leur service. Des hommes portés disparus sont rentrés le lendemain; d'autres, portés disparus, ont été enlevés du champ de bataille et conduits dans des ambulances de l'Internationale.

Si je vous donne ces détails, monsieur le rédacteur en chef, c'est pour vous montrer combien il est difficile d'affirmer sur toutes ces matières.

Enfin, je vois dans certains journaux que l'on reproche au 14^e corps de rester immobile, dans l'inaction, tandis que le 13^e a conquis beaucoup de terrain en avant. Le reproche porte mal, car le jour où nous sommes venus prendre position à Neuilly et dans les bois de Boulogne, c'est à peine si la population osait s'approcher de la rive droite de la Seine; sous la pression de l'opinion publique, on brûlait le pont de Suresnes, et le général Ducrot dut résister énergiquement aux résistances réitérées de certains postes pour empêcher la destruction du magnifique pont du chemin de fer d'Asnières.

Aujourd'hui, nos cultivateurs et nos soldats isolés parcourent en toute sécurité la presqu'île de Gennevilliers, et nos avant-postes bordent la rive gauche de la Seine, d'Argenteuil à Chatou. Nous avons donc ainsi conquis une zone de plus de soixante kilomètres carrés, et nous y sommes si solidement établis que tous les efforts réunis de l'armée ennemie ne sauraient nous en déposséder.

Agréez, etc.

Le général chef d'état-major,
F. APPERT.

On lit dans un rapport adressé au ministre de l'intérieur par le commandant supérieur de la garde nationale :

Un événement militaire des plus honorables pour la garde nationale a eu lieu le 21 octobre en avant de l'enceinte du premier secteur.

La compagnie de carabiniers du 14^e bataillon, capitaine de Vresse, faisait une promenade militaire, quand, à la hauteur de Joinville-le-Pont, elle rencontrait le 5^e régiment de marche et le 7^e bataillon de mobiles de la Vienne, qui étaient engagés avec l'ennemi.

Le général Tripié donna l'ordre au capitaine de Vresse de se porter en avant et de se mettre à la disposition du lieutenant-colonel du 5^e régiment de marche. Trente hommes de la compagnie se sont engagés en tirailleurs avec ceux du 5^e régiment, sous le commandement du sous-lieutenant Prullière, tandis que le reste de la compagnie, sous les ordres directs du capitaine et du lieutenant Bizot, prenait part à l'attaque dirigée contre l'ennemi par le bataillon de la Vienne. Sur les deux points la conduite des gardes nationaux a été très belle. Leur feu a été très meurtrier pour l'ennemi.

Après deux heures de combat, ils ont vu l'ennemi céder sous l'effort de l'attaque dont ils avaient pris la tête, abandonner Nogent et se replier sur Champigny.

Les pertes souffertes par la compagnie attestent la vivacité du combat. Deux hommes ont succombé : Arnould et Barbarin, carabiniers; trois ont été blessés : Prullière, sous-lieutenant; Maltère, caporal; Bourlier carabinier.

— Et comment s'appelle votre beau-frère, général?

— Comment il s'appelle? et parbleu! nous sommes chez lui.

— Le négociant Martens?

— Lui-même; M^{me} de Martens est née Damas.

— Et arrivé chez votre sœur depuis hier, vous ne l'avez pas encore embrassée?...

— Je ne l'ai pas vue. Mais je vais lui faire parvenir ce billet.

Le général Damas sonna. Un domestique parut.

— Remettez ce billet à ma sœur, M^{me} de Martens.

— Monsieur le général n'a pas d'autres ordres?

— Non : aussitôt que ma sœur pourra me recevoir, vous viendrez m'avertir. Allez.

Deux officiers entrèrent dans le salon.

— Ah! messieurs, leur dit Damas en allant à eux, je vous remercie de votre visite. Mais pourquoi le colonel

Duhaumery n'est-il pas avec vous? Je l'attendais ce matin.

— Général, répondit un des officiers en s'approchant, il nous a laissés à quelques pas d'ici.

— Qui donc l'a retenu?

— Moins que rien, une affiche. Il s'est arrêté pour la lire.

— Une affiche?

— Oui, mon général; une affiche, encore! C'est la maison où nous sommes qui est en adjudication.

Damas fit un geste d'étonnement. Puis, après une pause :

— Vous vous trompez; cela ne peut être. Vous avez mal vu. Mon beau-frère, vend sa maison!

— Non pas; mais il paraît qu'on la vend pour lui.

— Qui donc?

— Ses créanciers.

— Oh! oh! voilà qui est étrange! En deux ans une telle ruine! Est-ce possible?... Je vais me renseigner.

CORDELLIER-DELANOUE.

La suite à demain.

Voici, sur le fait de guerre que signale le rapport du général Tamisier, les détails que donne celui du capitaine commandant la compagnie de carabiniers du 48^e bataillon :

Mon commandant, J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport relatif à la patrouille du 21, faite par les carabiniers du 48^e bataillon.

Partis de Montempoivre, à onze heures du matin, au nombre de 102, nous sommes arrivés au fort de Rosny à deux heures.

Munis du consentement du commandant du fort, nous nous sommes dirigés sur Villemomble, en cotoyant les crêtes du plateau d'Avron, dans le but de nous assurer de la présence de l'ennemi dans cette localité.

Un poste prussien nous avait été signalé au lieu dit le parc Launay, entre Villemomble et la station de Gagny.

Les dispositions nécessaires furent prises pour reconnaître les positions de ce poste et au besoin l'enlever.

La compagnie, divisée en quatre demi-sections : la 1^{re} devant opérer à droite ; la 3^e à gauche, toutes deux pour surveiller et s'assurer des abords, devaient se rapprocher sur le poste, pendant que la 2^e demi-section, marchant presque de face, devait, à un moment donné, et de concert avec les deux autres demi-sections, enlever le poste ; la 4^e, formant réserve, était restée en embuscade devant l'allée faisant face au château.

Au moment où la deuxième demi-section déboucha sur ce poste, elle aperçut cinq hommes assis au pied d'une barricade, construite par eux, et deux sentinelles. Ils furent assaillis par une vive fusillade de notre part, à laquelle répondirent immédiatement d'autres forces embusquées derrière la barricade.

Dans cette décharge, cinq des nôtres furent blessés ; la barricade continua le feu, soutenue par de nouvelles forces, mais ce feu ne nous fit plus aucun mal. La première demi-section, qui avait pénétré dans le parc, faisait feu sur l'intérieur de la barricade, pendant que la troisième opérait sur la gauche vers Villemomble.

A ce moment fut signalé un corps d'environ 800 hommes, opérant sur notre droite dans l'intention évidente de nous tourner et de nous acculer dans Villemomble. Nous avons cru, dans l'intérêt des hommes, devoir nous replier sur la réserve et opérer notre retraite ; ce qui a été fait dans le plus grand ordre, sans précipitation et en continuant le feu jusqu'au pied de la côte d'Avron, que nous avons gravie en surveillant les alentours.

La conduite des hommes, tant au moment de l'action que dans le mouvement de retraite, a été excellente, et les mouvements ont été opérés avec la plus grande exactitude. Si nous avons à déplorer les blessures faites à cinq des nôtres, les Prussiens n'auront pas à s'en réjouir ; les cinq premiers aperçus par la 2^e demi-section et les deux sentinelles sont ceux qui, les premiers, ont payé de leur vie leur manque de précaution. Il serait difficile de préciser quelle a été, dans la suite de l'action, le nombre de blessés ou morts que nous avons pu leur faire.

Voici les noms des carabiniers blessés : Camuzat au pied gauche ; Pachot, blessure à la jambe ; Paillard, blessure à la jambe ; Thibaudier, blessure à la jambe ; Faivre, blessure à la poitrine.

Le capitaine commandant la compagnie, PROUST.

Dans le combat de Rueil, journée du 21, la compagnie des tirailleurs de la Seine était placée sous les ordres du général Noël et a opéré de une heure à cinq heures, à gauche du parc de Malmaison.

La compagnie a vaillamment combattu et fait à l'ennemi un mal considérable. Elle a elle-même subi des pertes sensibles dont voici l'état :

Chalot, employé de commerce, tué.

Delacour, id., tué.

Cuvellier, artiste statuaire, tué.

Disparus après avoir été blessés :

Perrot, négociant ;

Collin, tailleur ;

Leroux, artiste peintre.

Blessés : Edmond Turquet, sergent-major, avocat, balle au côté droit, balle à la cuisse gauche, contusion par balle à la hanche gauche ;

Blaise, caporal, ingénieur, balle au pied gauche ;

Vasnier, architecte, blessure grave à la poitrine ;

Loufat, cocher, balle à la cheville ;

Demay, employé de commerce, balle au pied droit ;

Chemin, bijoutier, balle à l'épaule ;

Rougier, rentier, balle à l'épaule droite, balle à l'avant-bras, balle à l'épigraste ;

Girardet, contusion par balle à l'épaule gauche ;

Vibert, artiste peintre, contusion à la hanche ;

La compagnie avait soixante-quatre hommes engagés. La liste qui précède prouve avec quelle ardeur ils se sont battus. Paris doit être fier de voir ses corps francs se comporter au feu avec cette intrépidité.

RAPPORTS MILITAIRES

RECONNAISSANCE à CRÉTEIL

Hier la Faisanderie a tiré quelques obus rayés sur Champigny, où il s'est produit un mouvement de troupes ennemies plus considérable qu'à l'ordinaire.

Une batterie prussienne s'est mise un instant en position sur les hauteurs, près de la maison dite de l'Observatoire, pour répondre sans doute au feu d'une batterie de campagne installée dans la redoute de Saint-Maur ; mais celle-ci, ayant cessé son feu, la batterie prussienne s'est retirée ; la reconnaissance du fort de Charenton a découvert que l'ennemi a fait une tranchée dans le prolongement de la barricade construite sur la route de Bâle, à 1,200 mètres de Créteil, afin de se mettre en communication avec la Marne et avec l'île Saint-Julien.

Pour copie conforme :

Le ministre des affaires étrangères chargé par intérim du département de l'intérieur, JULES FAVRE.

LE TIR DES FORTS

Paris, 12 octobre, 7 heures du soir.

D'après des renseignements certains sur les travaux de l'ennemi, le mont Valérien, la batterie Mortemart, les bastions 63 et 64 de l'enceinte ont, dans l'après-midi, couvert de feux Brimborion et l'orangerie de Saint-Cloud. Sur ce dernier point des soldats en grand nombre, ont pris la fuite en tous sens.

Les forts d'Issy et de Vanves ont, de leur côté, tiré sur des travailleurs ennemis, vers la tour des Anglais et le moulin de Châtillon, et les ont forcés à abandonner la place.

P. O. Le général chef d'état-major-général, SCHMITZ.

Fabrication des canons.

Cinq canons de bronze se chargeant par la culasse ont été livrés jeudi (27 octobre) au gouvernement par la maison Cail. La fonte continue sans interruption.

La même maison est en mesure de fabriquer des canons de chassepot autant qu'on lui en commandera. Nous sommes allés nous assurer du fait.

En outre, l'usine Cail construit un ballon dirigeable, plus lourd que l'air, formé d'une masse ovoïde, munie de deux hélices, une verticale, l'autre horizontale, mues par une petite machine à vapeur de la force de deux chevaux, et de deux ailes planes et inclinées.

Cet appareil est construit aux frais du comité d'armement de l'arrondissement de Grenelle ; et l'inventeur, M. Vert, qui livre gratuitement son invention à la République, dirigera les travaux.

Taxe de la viande.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

En exécution du décret du 11 septembre 1870, qui a rétabli la taxe de la viande de boucherie à Paris.

Art. 1^{er}. A partir du vendredi 28 octobre jusqu'au jeudi 3 novembre inclusivement, la viande de bœuf et la viande de mouton seront payées, dans la ville de Paris aux prix suivants :

1^{re} catégorie. — Viande de Bœuf.

Tende de tranche . . .

Culotte . . .

Gîte à la noix . . . 2 f. 10 le k

Tranche grasse . . .

Aloyau . . .

2^e catégorie. — Viande de Bœuf.

Paleron . . .

Côtes . . .

Talon de collier . . . 1 f. 70 le k

Bavette d'aloiau . . .

Rognons de graisse . . .

3^e catégorie. — Viande de Bœuf.

Collier . . .

Pis . . .

Gîtes . . . 1 f. 30 le k

Plats de côtes . . .

Surlonges . . .

Joues . . .

Le filet et le faux-filet détachés, ainsi que le rognon de chair, sont taxés à 3 fr. le kil.

1^{re} catégorie. — Viande de mouton.

Gigots . . .

Carrés . . . 1 f. 80 le

2^e catégorie :

Epaules . . . 1 f. 30 le

3^e catégorie :

Collet . . .

Débris de cotelettes . . 1 f. 10 le k

Art. 2 Les différentes espèces et catégories de viande exposées en vente seront indiquées par des écriteaux.

Au Théâtre-Français

Représentation de mercredi, 26 octobre

Hier, pour la première fois, l'une de nos grandes scènes a réouvert ses portes au public.

A l'empressement de la foule qui se portait aux guichets, il était aisé de voir que Paris éprouve un impérieux besoin de tendre son esprit, exclusivement tourné, depuis longtemps vers la guerre.

Aussi, le public n'a pas manqué à la représentation qu'avait organisée un comité de bienfaisance, ayant à sa tête Mmes Trochu et Jules Simon.

Et les artistes du Théâtre-Français qui, spontanément, apportaient le concours de leurs talents, que le succès a depuis longtemps consacré, ont-ils trouvé dans les applaudissements de leur auditoire, l'expression d'une chaleureuse reconnaissance.

Il n'était pas un spectateur qui ne semblât quelque peu sortir d'un rêve.

Songez donc ! Il y avait tant de jours qu'on ne s'était trouvé à pareille fête !

Six semaines bientôt...

Mais aussi, que d'événements durant cet intervalle !

Vous rappelez-vous Paris, il y a six semaines ?

L'ennemi s'approchait à marches forcées.

Rien n'était prêt : tout était à faire pour organiser la défense.

Nous sommes prêts aujourd'hui ; et Paris imprenable défie toutes les hordes de l'Allemagne.

Et voilà pourquoi, hier, notre première scène dramatique encaissait pour les pauvres une recette de trois mille francs, à laquelle venait se joindre une autre somme de deux mille francs, produit de la quête faite à l'intérieur par les gracieuses pensionnaires de l'endroit.

Le programme était admirablement composé pour la circonstance.

Presque pas un mot de dialogue, une tirade, un vers, qui ne fût en situation et n'allât droit au cœur de l'auditoire faire vibrer la corde patriotique.

Après un court et spirituel préambule du directeur, M. Edouard Thierry, expliquant la pensée qui avait présidé à l'organisation de cette représentation : une conférence de M. Legouvé a été comme le prologue tout naturel de l'ensemble des pièces qui allaient suivre.

L'orateur avait pris pour texte : l'alimentation morale pendant le siège, et une fois lancé sur cette pente il nous y a fait glisser avec lui sans que nous ayons pu nous apercevoir de la longueur de la route.

L'alimentation morale, c'est cette nourriture de l'esprit, qui, au même titre que la nourriture du corps, a droit à nos préoccupations légitimes dans les graves circonstances que nous traversons.

C'est ce pain de l'âme, destiné à la soutenir à travers les épreuves les plus terribles, à la fortifier au milieu des plus grands dangers, à lui donner tout à la fois, en un mot, la vigueur dans la résistance, le calme au milieu des alarmes, la foi dans les promesses de l'avenir.

Est-il utile d'ajouter que le discours de M. Legouvé a eu un plein succès ?

Et lorsque, quelques instants après, la toile s'est levée pour la belle scène des Horaces, qu'allaient jouer MM. Maubant et Gibeau, Mmes Ponsin et Lloyd, chacun se sentait dans les meilleures conditions pour savourer à longs traits les admirables vers du divin Corneille.

Après deux actes du *Misanthrope*, admirablement joués par MM. Lafontaine, Maubant, Chéry et Garaud, M^{mes} Madeleine Brohan et Riquier, on est revenu à l'actualité.

Une très-jolie scène, de M. E. Manuel, d'abord : *Pour les Blessés*, dont M^{lle} Favart, une touchante et sympathique infirmière, et M. Coquelin, un jeune héros tombé sur le champ de bataille, ont fait valoir les vers faciles et bien tournés.

L'action, hélas ! est toute d'actualité ; mais elle empruntait encore un intérêt de plus à une circonstance dont jusqu'ici je n'ai pas fait mention et qui n'était pas le

détail le moins remarqué de cette représentation.

Une partie du local du Théâtre-Français est, on le sait, transformée en ambulance où d'excellents artistes, transformés en garde-malades, rivalisent de soins pour les braves soldats confiés à leur sollicitude.

Malades et blessés, à l'exception d'un seul, avaient été déclarés par les médecins de l'ambulance en assez bonne voie de guérison pour qu'il leur fût permis d'assister au spectacle.

Et si les regards de la foule s'arrêtaient fréquemment, humides et émus sur la plus belle loge du théâtre, celle qu'on appelait naguère « la loge de l'empereur », c'est que, par une intention délicate, dont nous nous sommes tous sentis touchés, on en avait fait hier... la loge des blessés.

Beaucoup semblaient envier le sort de ces glorieux éclopés en voyant quelles mains charmantes ont entrepris de les guérir, et je n'ai pas besoin de vous dire si l'on a applaudi à ce passage dont les acteurs et les héros semblaient ne faire qu'un ; c'est M. Coquelin qui parle à M^{lle} Favart :

LE BLESSÉ, ouvrant les yeux.

.... Mais qui donc êtes-vous ? Ce costume N'est pas celui des sœurs qu'on voit à l'hôpital, Et que je salue dans mon pays natal....

LA JEUNE FEMME (souriant).

Faut-il donc à jamais avoir quitté le monde Pour soulager qui souffre et s'oublier un peu ? Et toute charité serait-elle inféconde, (à Dieu ? Quand la main qu'on vous tend n'appartient pas Non ce n'est pas un vœu que notre ministère ; Ici notre présence est toute volontaire ; Nous accourons partout où peut couler le sang, Et nous portons, voyez ! croix rouge sur fond blanc.

Une pièce de vers inédite de M. Bergerat, un jeune poète qui puise ses inspirations aux sources les plus pures, a été dite ensuite par M. Coquelin.

M. Coquelin a retrouvé un secret qui paraissait perdu en notre siècle, où la prose semblait avoir tout envahi.

Il détaille le vers avec un charme, un art et une délicatesse qui en doublent le prix.

Sa voix, d'un timbre pénétrant, se faisant tour à tour tendre ou mordante, persuasive ou animée, martèle l'alexandrin avec une netteté qui, dans la bouche de l'artiste, donne à la moindre poésie une valeur inattendue.

Dits de cette façon, des vers médiocres seraient goûtés ; jugez donc du plaisir qu'éprouve l'auditeur quand les vers sont au niveau de l'interprète.

Dans les *Cuirassiers de Reischoffen*, M. Bergerat a retracé en quelques tirades superbes ce fait d'armes déjà légendaire, page lumineuse au milieu de la sombre histoire de nos revers.

Elle est fixée à jamais dans le souvenir de tous, cette charge héroïque du régiment de Septeuil.

Nous nous étions battus tout le jour ; le ciel se faisait noir, et les nôtres, luttant contre des forces dix fois supérieures, allaient périr, accablés sous le nombre.

Plus de poudre, plus de munitions...

Les cartouches manquaient !

Alors, écoutez le poète :

Mac-Mahon fit venir ses cuirassiers — au pas.

Apprenez-moi des mots qui ne périssent pas.

J'ai besoin, j'ai besoin d'une langue immortelle.

— Vous voyez, leur dit-il, là-bas, ces mamelons, C'est là qu'on se repose. Allez — et soyez longs.

— Mais, fit le colonel, la route, où donc est-elle ?

— Colonel, répondit Mac-Mahon, la voilà !

Et quand ce chef la vit, son regard se voila.

— Ah ! je comprends, dit-il, je n'ai plus qu'à la faire.

— Ils sont sans nombre.

— C'est la mort...

— Oui.

— J'y vais, maréchal, dit-il avec effort.

Voulez-vous me donner la main, car je suis père...

L'homme de Magenta ne la lui donna pas.

Mais il se décourvrit ; et prenant dans ses bras Celui qu'il envoyait mourir — non sans envie —

Il l'embrassa devant l'armée et devant Dieu ;

Et, l'immortalisant par un mortel adieu,

Il lui fit une mort plus belle que la vie.

NOUVELLES DE LYON.

Hier matin, à l'exercice, les bataillons de la garde nationale de Lyon ont reçu la désignation de leurs diverses positions, en prévision de l'investissement de la ville.

Il a été demandé en outre des volontaires pour former un corps d'éclaireurs.

On demandait de 100 à 150 hommes par bataillon. La liste a été formée séance tenante et a atteint un chiffre bien supérieur à celui des demandes.

La défense de Lyon sera donc très sérieuse ; les citoyens sont décidés à faire une héroïque résistance.

Par arrêté de M. le préfet, les théâtres et cafés-concerts sont fermés à partir d'hier, 3 novembre.

Les Célestins et le Grand-Théâtre serviront d'entrepôts d'approvisionnements.

L'Eldorado et le Casino recevront des troupes en campement.

ARRÊTÉ

Le préfet du Rhône, commissaire extraordinaire du Gouvernement.

Vu l'avis en date du 19 octobre dernier, par lequel les habitants de Lyon ont été invités à faire des provisions au moins pour deux mois ;

Considérant que dans les circonstances actuelles il importe de donner à cet avis une force obligatoire, et de s'assurer que les habitants se sont conformés à cette mesure dont l'exécution est devenue indispensable, Arrête :

Article 1^{er}.

Les habitants de Lyon sont tenus de se pourvoir, pour une durée de deux mois, dans la mesure de leurs besoins et de leurs ressources, des denrées alimentaires susceptibles de conservation et de durée.

Article 2.

Trois inspecteurs seront nommés par les maires de chaque arrondissement, et se présenteront, accompagnés d'un officier de la garde nationale du bataillon, au domicile des citoyens pour s'assurer qu'il a été obtempéré aux prescriptions de l'article 1^{er}.

Article 3.

MM. les maires de Lyon sont chargés du présent arrêté.

Lyon, le 2 novembre 1870.

*Le Préfet du département du Rhône,
Commissaire extraordinaire
de la République,
P. CHALLEMEL-LACOUR.*

Le Rhône a considérablement baissé depuis hier. Le grand fleuve est à peu près rentré dans son lit.

Le vent du nord est également tombé, et il est probable que la pluie va reprendre le dessus.

LES INFAMIES DES PRUSSIENS

Le conseil municipal de Bar-le-Duc (Meuse) vient d'imiter celui de Toul dans sa courageuse résistance aux ordres odieux des autorités prussiennes.

On sait que les gouverneurs prussiens de l'Alsace avaient décidé qu'en manière d'assurance contre les accidents possibles de chemin de fer, un des habitants notables du pays serait placé dans chaque train, à côté du mécanicien.

Voici quelques-uns des considérants dignes de mémoire par lesquels le conseil municipal de Bar-le-Duc proteste contre les ordres prussiens :

Considérant que cette mesure, sans précédents dans les annales de la guerre entre nations civilisées, n'assurerait pas même aux troupes allemandes la sécurité qu'elles en attendent, parce que, d'une part, les malfaiteurs ne sont d'aucune nation, et verserait aussi bien le sang français que le sang prussien ; parce que, d'autre part, des troupes françaises n'hésiteraient pas à remplir leur devoir dans une attaque, sachant bien que les citoyens honorables placés à côté du mécanicien, seraient heureux de faire le sacrifice de leur vie, s'il pouvait être utile à leur pays ;

Considérant enfin, que nul n'a le droit de disposer de la vie des citoyens, si ce n'est la patrie pour sa défense ; qu'aucune autorité à Bar-le-Duc, n'a qualité pour exécuter l'ordre de M. le chef d'état-major général des armées allemandes ; que, d'ailleurs, obtempérer à un pareil ordre, contraire à la justice, aux usages de la guerre, au droit des gens, ce serait s'en rendre complice, et attirer sur soi la réprobation des hommes de cœur, des nations civilisées, de l'histoire ;

Considérant que si la ville de Bar-le-Duc s'est imposée jusqu'ici les sacrifices les plus durs, pour satisfaire aux réquisitions journalières de l'autorité allemande, et si en est un qu'elle ne consentira jamais à subir, celui de son honneur et de sa dignité.

Par ces motifs :

Décide à l'unanimité que l'ordre contenu dans la lettre et l'avis ci-dessus, ne peut être exécuté.

NOUVELLES GÉNÉRALES

La situation de Marseille est assez grave pour que toute communication télégraphique ait été interrompue.

Voici le principal document publié par les journaux de Marseille :

Citoyens du Midi,

Une commune révolutionnaire, acclamée par le peuple marseillais, vient de s'installer à l'Hôtel-de-Ville, accompagnée par les membres du Conseil départemental et les membres de la Ligue du Midi, protégés, escortés par la garde nationale, la garde civique et la garde urbaine.

Son but, citoyens, le voici :

Le salut de la République française UNE ET INDIVISIBLE.

Le peuple a cru la majorité du Conseil municipal incapable d'accomplir cette grande et noble tâche : il a voulu le remplacer par une commune révolutionnaire agissant avec énergie et résolution.

On ne nous accusera pas de séparatisme, et vos ennemis, qui disent bien haut que le Midi veut faire une scission avec la France de 89 et de 93, mentent effrontément.

C'est au salut de la patrie tout entière que la France méridionale veut travailler, et son programme est celui du gouvernement central :

« Ni un pouce de notre sol, ni une pierre de forteresses. »

Toutes les mesures nécessaires nous allons les prendre. Vous nous jugerez, la France nous jugera d'après nos actes.

Vive la République française une et indivisible !

Commune Révolutionnaire,

Membres :

A. Carcassonne, président. — Jean Louis. — Breton C.-A. — Milhaud. — Beuchère. — Conteville aîné. — Fillion Etienne. — Pance Auguste. — Chachuât. — Pierre Delestrade. — Astruc. — Gilbert Philipert. — Rey Aubert. — Bergeron Auguste. — Pelestor Marius. — Castagne Joseph. — Maviel Joseph. — Sorbier Auguste. — Chaix Paul. — Vial Alexandre. — Cartoux Charles. — Mossé Edouard. — Durbec Antoine. — Bastelica André. — Combes Eugène. — Mubilly. — Peloux Etienne. — Bordes Frédéric. — Massip. — Granier Antoine. — Jullien Maximin. — Job. — J. Daumas. — Amiel Henry. — Bosc des Gardens. — Guillard Firmin.

Le secrétaire des procès-verbaux,

Les journaux de Marseille publient également un grand nombre de proclamations du général Cluseret, celui-là même qui n'avait pas réussi à troubler la ville de Lyon. Il prend le titre de général commandant en chef la garde nationale.

La journée du 1^{er} novembre a été très-agitée. Le cri de ralliement était : Vive Esquiroz ! à bas la réaction ! Nous voulons le maintien d'Esquiroz !

Les troubles de St-Etienne (Loire), dont on avait beaucoup exagéré la portée avant-hier, à Lyon, n'ont pas été plus loin qu'une manifestation pacifique.

A Grenoble (Isère), on a arrêté le général Barras qui avait fait partie de l'armée de Strasbourg.

C'est à la suite de la nouvelle de la capitulation de Metz que cette arrestation a eu lieu.

La question romaine se représente de nouveau, malgré la gravité des circonstances dans lesquelles se trouvent la France.

Ce n'est pas le moment d'agiter ce grave sujet. Il est regrettable que le pape et les évêques ne l'aient pas compris.

Voici, sur ce point, les nouvelles que nous recevons :

Londres, 2 novembre.

Le pape a envoyé aux nonces, à l'étranger, une circulaire se plaignant de l'occupation du Quirinal et laissant entrevoir son départ forcé.

Tours, 2 novembre.

Dans un discours prononcé par l'archevêque de Tours, hier, en recevant le nonce à la cathédrale, S. Em. a signalé la coïncidence mystérieuse des malheurs de la

France et de Rome, et a exprimé la conviction que le bras de la France sera le bras dont la Providence se servira pour replacer le pape sur son trône.

« La France se relèvera seulement, a dit l'archevêque, en restant fidèle à sa vocation qui est de maintenir les droits du Saint-Siège au profit de la liberté religieuse des catholiques de l'univers. »

Londres, 2 novembre.

L'entrevue des comtes de Paris et de Chambord est démentie.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES CONSEILS ADMINISTRATIFS

Tours, le 26 octobre 1870.

Général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-après des instructions relatives à la mise à exécution du décret du 19 octobre 1870.

Vous voudrez bien, dès la réception de la présente circulaire, assembler le Conseil administratif de votre division et lui faire connaître le but de sa création, et qui est la prompte organisation des forces militaires que renferment les dépôts et leur rapide instruction.

Préalablement à toute opération, les chefs de corps convoqués au chef-lieu de la division, devront exposer les ressources et les besoins de leurs corps, et fournir au Conseil tous les renseignements de nature à lui permettre de remplir rapidement sa tâche.

Les Conseils s'inspireront pour l'organisation et instruction des troupes des prescriptions ci-après :

1^{re} Organisation

INFANTERIE ET CAVALERIE. — L'effectif présent au dépôt sera organisé par compagnies de 100 à 150 hommes pour l'infanterie, et par escadrons de même force pour la cavalerie.

Les généraux et les préfets feront savoir, par tous les moyens de publicité, qu'il est fait appel au dévouement des anciens militaires de toutes armes, et qu'il pourra être donné des emplois de tous grades, jusqu'à celui de capitaine inclusivement, à ceux qui réuniront les conditions requises. Cette dernière mesure est applicable à la gendarmerie. Tous les officiers démissionnaires n'ayant pas atteint l'âge de 40 ans, qui répondent à cet appel, n'auront qu'à se présenter au général commandant la division.

Après avoir formé les compagnies et les avoir munies de leurs cadres réglementaires, le Conseil s'occupera de leur équipement et de leur habillement. Dans le cas où le service de l'intendance ne serait pas en état de pourvoir immédiatement à ces deux besoins, il y aura lieu d'invoquer le concours des municipalités, et de recourir, au besoin, à la voie de réquisitions pour tous les objets de médiocre valeur, tels que couvertures, flanelles, etc. Quant aux effets d'habillement et d'équipement qu'on pourra se procurer par ce moyen, ils devront faire l'objet d'adjudications divisées par petits lots, et de marchés à courte échéance passés par les soins du service de l'intendance.

Le Conseil ne perdra pas de vue que le but à atteindre est, avant tout, la célérité, et qu'il ne doit pas s'astreindre à la scrupuleuse observation des types réglementaires. Il devra toutefois proscrire, en matière d'équipement, les poches à cartouches en toile, et exiger qu'elles soient en cuir.

En ce qui concerne l'habillement et le harnachement de la cavalerie, la gendarmerie pourra fournir des ressources précieuses : on pourra lui demander contre remboursement les selles, brides et manteaux, que la plupart des hommes possèdent en double. On pourra aussi, pour les chevaux et le harnachement, procéder par voie de réquisition contre remboursement ; mais il sera stipulé que le prix d'estimation des chevaux ne sera payable qu'après la paix. On pourra également s'affranchir de la sujétion des types réglementaires en tout ce qui touche à l'équipement ou au harnachement de la cavalerie.

ARTILLERIE. — L'instruction des batteries continuera d'être régie par les règlements spéciaux à cette arme. Les généraux commandant les divisions se feront rendre compte par les généraux commandant les écoles du degré d'avancement de cette instruction, et en rendront compte à leur tour au Comité. Au surplus, la présence du général commandant l'école au sein du Comité permettra de traiter un grand nombre de particularités administratives, spéciales à l'arme de l'artillerie. Ainsi on pourra activer la fabrication des affûts et des harnachements en faisant remarquer, pour les affûts, qu'on demandera avec succès à l'in-

dustrie privée, les ferrures d'importance secondaire. Quant au harnachement, on poussera à simplifier le modèle réglementaire en ne conservant que les pièces essentielles, ainsi que cela a été fait à Toulouse pour les 4 batteries offertes à l'Etat par la ville. On peut mettre, au besoin, en réquisition, tous les bourreliers et selliers civils.

1^{re} Instruction dans les dépôts :

Infanterie. — On n'enverra à l'armée que des hommes familiarisés avec le maniement des armes, le tir, le montage, le démontage et l'entretien du fusil nouveau modèle, et connaissant les mouvements les plus usuels de l'école de peloton. Pour atteindre ce degré d'instruction, 15 à 20 jours doivent suffire si le temps est bien employé. Il appartient au général commandant la division, de donner des ordres dans ce sens et de veiller à ce que les officiers de chaque compagnie déploient toute l'activité nécessaire pour la prompte instruction des hommes. Ce n'est que par un contact de tous les instants, que les officiers peuvent se faire connaître de leur troupe et lui inspirer de la confiance. Ils devront, en outre, apporter tous leurs soins au maintien rigoureux de la discipline, à la bonne tenue et à la stricte observation du règlement en ce qui concerne les marques extérieures de respect.

Les soirées devront être employées à des conférences sur les règles de la petite guerre et sur les reconnaissances militaires.

On habituera les hommes aux fatigues de la guerre en leur faisant faire, aussi souvent que le temps le permettra, des marches militaires, pendant lesquelles on exécutera quelques mouvements, comme si l'on se trouvait en présence de l'ennemi.

Dans chaque marche militaire, on aura soin d'établir un bivouac suivant les règles prescrites.

Cavalerie. — On s'attachera surtout à familiariser les hommes sachant déjà monter à cheval, avec le maniement du sabre, les principaux mouvements de l'école de peloton, le paquetage et la théorie du service d'éclaireurs.

Tous les cinq jours, le général commandant la division adressera au Ministère un rapport détaillé sur la marche des opérations du Conseil administratif, et sur le degré d'instruction acquis par les différents corps de la division.

Recevez, général, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le ministre de l'intérieur et de la guerre,
L. GAMBETTA.*

NOUVELLE CARTE

DU

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Et des environs de Paris, jusqu'à Versailles, avec l'enceinte fortifiée et l'indication de tous les forts, bastions et redoutes qui défendent la capitale.

TIRÉE EN QUATRE COULEURS EN CHROMOLITHOGRAPHIE.

Et dressée sur une échelle assez étendue pour reconnaître la position de tous les forts, apprécier le croisement de leurs feux et suivre, par conséquent, les opérations du siège de Paris.

EN VENTE :

A Lyon, chez EVRAUD, 32, rue de Lyon (ex-impériale).

A Marseille, librairie du Petit Journal. Franco par la poste, 50 centimes, contre des timbres-poste.

NOUVELLE

THÉORIE DE L'INFANTERIE

D'après le règlement du 16 mars 1869, à l'usage des gardes nationales de France sédentaires et mobilisées.

COMPRENANT :

Le maniement et la charge des fusils à percussion, à tabatière et chassepot.

Revue et mise en ordre par un officier d'état-major.

Loi sur la garde nationale. — Organisation des bataillons. — Ecole du soldat. — Ecole de peloton. — Pratique du tir. — Ecole des tirailleurs. — Service dans les places. — Service en campagne.

Cette théorie est indispensable aux officiers, aux sous-officiers et aux gardes nationaux.

4 vol. cartonné, prix : 4 fr. 25.

En vente à Lyon, 14, rue Confort, et 32, rue Impériale ; à Marseille, 17, rue Noailles ; librairies du Petit Journal.

Pour tous les articles non signés : EVRAUD.

Imprimerie P. Mougin-Rusand, rue St-Jacques, 3.